



## Proposition de la Présidente – Commentaires du MSC

### **Commentaires du MSC**

Merci de nous donner l'occasion d'apporter des commentaires sur la proposition constructive de la Présidente. Nous souhaiterions souligner à nouveau l'importance que nous attachons à cet axe de travail, ainsi que notre satisfaction concernant les avancées accomplies jusqu'à présent, notamment avec la reconnaissance de l'importance d'une catégorie entière de marchés qui a reçu trop peu d'attention jusqu'aujourd'hui et l'accent mis sur les politiques publiques favorables, telles que l'approvisionnement public.

Le texte suivant contient certains commentaires spécifiques qui, selon nous, pourraient permettre de renforcer le texte. Nous pourrions avoir d'autres suggestions à formuler, une fois que notre délégation, représentant différents secteurs et régions, se réunira à Rome le 6 juin.

Nous avons un commentaire général concernant la structure du document : nous pensons que le document gagnerait en cohérence et serait davantage pragmatique si les recommandations étaient liées aux questions spécifiques qu'elles entendent aborder, comme c'était le cas dans l'avant-projet, au lieu de les fusionner ensemble à la fin, sous différentes rubriques. Nous élaborerons un projet de série de recommandations telles qu'elles apparaissent dans la Proposition de la Présidente, mais regroupées sous les quatre domaines thématiques ; nous vous le ferons parvenir lors des prochains jours, afin que l'ensemble des membres et participants du CSA puissent examiner ce que cela pourrait impliquer.

## **METTRE EN RELATION LES PETITS EXPLOITANTS ET LES MARCHES : RECOMMANDATIONS**

### **INTRODUCTION**

1. Les petits exploitants<sup>1</sup> constituent un groupe hétérogène, qui présente des aspects différents selon les pays et les régions. Ils assurent 70 pour cent de la production alimentaire totale et cependant, nombre d'entre eux sont encore souvent victimes de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition. Présents sur de nombreux marchés liés entre eux, les petits exploitants éprouvent toutefois des difficultés à y accéder de façon pérenne et à en tirer de quoi

---

<sup>1</sup> On entend par «petits exploitants» (y compris les femmes et les hommes qui pratiquent une agriculture familiale) les petits producteurs et entreprises de transformation, les éleveurs pastoraux, les artisans, les pêcheurs, les communautés fortement tributaires des forêts, les peuples autochtones et les travailleurs agricoles.

vivre une vie saine. Ils ont un rôle essentiel à jouer pour garantir la sécurité alimentaire et la nutrition, aujourd'hui et demain. Les présentes recommandations visent à permettre de garantir des débouchés fiables et rémunérateurs pour leur production. La maîtrise des obstacles qu'ils rencontrent et l'optimisation des possibilités qui se présentent à eux contribueront aux efforts que les pays consentent afin de progresser dans l'exécution du Programme de développement durable à l'horizon 2030, non seulement en favorisant la sécurité alimentaire et nutritionnelle des petits exploitants, mais aussi en vue de concrétiser le droit à l'alimentation de tous. Ces recommandations, issues des conclusions du Forum de haut niveau du CSA sur l'établissement de liens entre les petits exploitants agricoles et les marchés, qui s'est tenu en juin 2015, sont fondées sur les données factuelles dont on dispose et visent à encourager de bonnes pratiques. Elles ont été formulées afin de contribuer à la réalisation du mandat du Comité: lutter pour un monde libéré de la faim dans lequel les pays mettent en œuvre les Directives volontaires à l'appui de la concrétisation progressive du droit à une alimentation adéquate dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale. Elles ne reprennent pas les recommandations et les directives déjà énoncées dans d'autres produits du CSA<sup>2</sup>.

2. **Systèmes alimentaires locaux et marchés territoriaux**: Dans le monde, plus de 80 pour cent des petits exploitants sont actifs sur des marchés locaux et à l'intérieur de leur pays, et la plupart d'entre eux font du commerce informel. Ces marchés, extrêmement divers, sont ceux à travers lesquels transitent la plupart des aliments consommés dans le monde. Ils se situent à une échelle territoriale qui peut être locale, régionale ou transfrontalière et dans un cadre rural, périurbain ou urbain. Ils sont directement reliés aux systèmes alimentaires locaux, nationaux et/ou régionaux: les aliments concernés sont produits, transformés, vendus et consommés sur un « territoire » donné et la valeur ajoutée est retenue à ce niveau, contribuant à créer de l'emploi. Ils peuvent être structurés, plutôt informels ou improvisés, ce qui offre davantage de flexibilité aux petits exploitants, dresse moins d'obstacles pour y accéder et garantit un plus grand contrôle sur les prix et les conditions du marché. Ces marchés remplissent des fonctions multiples, qui ne se limitent pas aux seuls échanges de produits. Ce sont aussi des espaces de relations sociales et d'échange des connaissances. Ils sont largement ouverts et accessibles aux

<sup>2</sup> Par exemple les Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale, les Principes du CSA pour un investissement responsable dans l'agriculture et les systèmes alimentaires, le Cadre d'action pour la sécurité alimentaire et la nutrition lors des crises prolongées et le rapport du Groupe d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition (HLPE), ainsi que les recommandations générales convenues sur le thème Investir dans la petite agriculture pour la sécurité alimentaire et la nutrition.

Nora McKeon 27/5/16 23:08

**Deleted:** In order to meet the estimated 60 percent increase needed in food production to feed the projected population of over 9 billion in 2050, smallholders have an essential role to play.

Nora McKeon 2/6/16 14:43

**Comment [1]:** Justification : énonce l'objectif des recommandations du point de vue des avantages pour les petits exploitants.

Alberta Guerra 2/6/16 14:43

**Comment [2]:** La concrétisation progressive du droit à une alimentation adéquate s'inscrit dans le cadre de l'obligation qui incombe aux Etats de respecter, protéger et concrétiser les droits humains, et doit être clairement indiquée outre l'engagement à faire progresser le Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Alberta Guerra 26/5/16 23:34

**Deleted:** food security and nutrition

Nora McKeon 2/6/16 18:12

**Comment [3]:** Il semble y avoir un accord assez général, au sein du CSA, sur l'existence généralisée de ces marchés variés, sur leur importance primordiale pour les petits exploitants et pour la sécurité alimentaire, notamment dans les pays du Sud, et sur le fait qu'ils n'ont pas reçu, jusqu'à présent, une attention adéquate dans les politiques publiques et des investissements. La difficulté semble venir de l'identification d'un nom approprié à leur donner. Les qualifier de « locaux » n'est pas adapté, étant donné qu'ils ne sont pas seulement locaux. Nous proposons de les qualifier de « territoriaux », car ce terme est de plus en plus adopté, y compris dans les autres axes de travail du CSA et par un large éventail d'institutions. Les ajouts que nous proposons au texte du chapeau visent... [1]

Audrey session 2/6/16 18:20

**Deleted:** et

Audrey session 2/6/16 18:20

**Deleted:**

petits exploitants et aux autres catégories de personnes souffrant d'insécurité alimentaire, notamment les femmes, et, ainsi, contribuent à la concrétisation de leur droit humain à l'alimentation. Malgré leur importance, les marchés territoriaux sont souvent négligés dans les systèmes de collecte de données, ce qui fait que les politiques publiques ne peuvent pas être décidées à partir de données complètes. Les femmes, pour leur part, sont surtout présentes sur les marchés informels. De ce fait, la contribution importante qu'elles apportent aux systèmes alimentaires, y compris l'approvisionnement en aliments, et à la croissance économique demeure en grande partie invisible lorsqu'il s'agit d'élaborer des politiques commerciales et des politiques de développement. Elles sont confrontées à des obstacles socioéconomiques particuliers dans l'accès aux ressources et aux opportunités de commercialisation, ce qui engendre une marginalisation et une violation accrues de leurs droits. Compte tenu de leur importance pour la sécurité alimentaire et les moyens d'existence des petits exploitants, les politiques publiques et les investissements devraient être orientés vers le renforcement, l'expansion et la protection des marchés territoriaux.

3. Marchés internationaux : En plus d'être présents sur les marchés informels et locaux, nombre de petits exploitants vendent également sur les marchés d'exportation, qui tout à la fois leur ouvrent des possibilités et présentent des difficultés particulières. Les marchés d'exportation peuvent permettre d'obtenir des prix plus élevés et de vendre à de grandes entreprises, qui sont susceptibles de faciliter l'accès des petits exploitants à des ressources financières, au renforcement des capacités et à la formation dans le cadre de leurs investissements au sein de la chaîne de valeur. Mais les petits exploitants peuvent aussi avoir du mal à respecter les normes de sécurité sanitaire ou de durabilité des marchés d'exportation et se défendre difficilement lorsque des acheteurs internationaux leur proposent des contrats ou des conditions défavorables. Les femmes peuvent être encore plus vulnérables et rencontrer des difficultés supplémentaires du fait qu'elles ont un accès plus limité aux ressources productives et/ou qu'elles participent moins à la prise de décision. Les impacts de ces marchés sur la production et la commercialisation d'aliments locaux, ainsi que sur le droit à une alimentation adéquate, devraient être pris en compte et abordés.

4. Nutrition : Les ménages de petits exploitants sont à la fois acheteurs et fournisseurs de produits alimentaires. En leur qualité de fournisseurs, ils peuvent fournir des produits frais durables qui contribuent à des régimes sains, variés et équilibrés. Les petits exploitants peuvent être exposés à la malnutrition en raison de revenus limités notamment lorsque les femmes n'ont aucun contrôle sur le revenu, de défaillances de la production, du manque de temps pour prendre soin de leur famille et se nourrir convenablement, et d'un accès limité aux biens publics

Alberta Guerra 2/6/16 14:43

**Comment [4]:** Les marchés ne peuvent être dissociés des droits humains. La manière dont les marchés sont structurés et les modalités selon lesquelles les droits et l'attribution des droits sont alloués et protégés est essentielle pour comprendre leur impact positif ou négatif sur les petits producteurs ainsi que sur les consommateurs et leurs droits, notamment leur droit à une alimentation adéquate.

Audrey session 2/6/16 14:40

**Deleted:** informels

Audrey session 2/6/16 18:22

**Formatted:** Highlight

Alberta Guerra 2/6/16 18:11

**Comment [5]:** Nous voulons souligner que les femmes sont confrontées à des normes et pratiques sociales stéréo... [2]

Nora McKeon 2/6/16 14:43

**Comment [6]:** Ces marchés constituent une opportunité/défi important susc... [3]

Jean Blaylock 2/6/16 14:43

**Comment [7]:** Justification : en son état actuel, le paragraphe ne souligne q... [4]

Audrey session 31/5/16 16:43

**Deleted:** .

Jean Blaylock 2/6/16 14:43

**Comment [8]:** Justification : question importante des inégalités au sein de... [5]

Jean Blaylock 27/5/16 00:29

**Deleted:** and are

Jean Blaylock 27/5/16 00:29

**Deleted:** a variety of reasons. These include

Jean Blaylock 2/6/16 14:43

**Comment [9]:** Justification : libellé plus simple et concis, couvrant une plus... [6]

Jean Blaylock 27/5/16 00:31

**Deleted:** partial reliance on own

Audrey session 2/6/16 14:32

**Deleted:**

Jean Blaylock 27/5/16 00:31

**Deleted:** which may not include a diverse range of foods

ruraux, y compris les services de santé, d'eau, d'assainissement et d'éducation. Les petits exploitants peuvent jouer un rôle important dans le maintien d'un lien entre les consommateurs et la source de production alimentaire. Lorsque l'accès au marché se fait sans que l'on dispose d'infrastructures appropriées pour la manutention avant et après récolte, l'entreposage et le transport, il peut y avoir des pertes et des problèmes de qualité susceptibles de compromettre la qualité nutritionnelle des aliments. Une protection rigoureuse de la sécurité sanitaire exige des normes appropriées à l'échelle et au contexte, répondant aux besoins des petits exploitants sans sacrifier la sécurité sanitaire. Ces normes devraient être appliquées d'une manière participative, associant les petits exploitants et renforçant la compréhension et les connaissances de l'ensemble des acteurs.

5. **Achats institutionnels** : Les programmes d'achats institutionnels peuvent établir des liens entre les producteurs et une demande structurée de produits agricoles, ce qui permet aux petits exploitants de planifier leur production et offre des perspectives de revenus plus fiables, y compris pour ceux qui se trouvent dans une situation de vulnérabilité à cause de conflits. Les autorités locales ont un rôle important pour soutenir les systèmes alimentaires locaux et territoriaux dans les programmes d'achats institutionnels, afin d'encourager l'accès à des aliments frais et un marché stable pour les producteurs locaux. Mais, pour être efficaces et éviter des effets de distorsion, il faut que ces programmes soient bien ciblés et bien coordonnés, et que les procédures suivies soient transparentes. Les politiques d'achats publics devraient tenir compte des avantages sociaux, environnementaux et nutritionnels des aliments, et non pas seulement de leur coût financier. Elles devraient être ancrées dans des politiques publiques qui promeuvent la concrétisation progressive du droit à une alimentation adéquate. L'absence d'une demande et de paiements prévisibles, ou la complexité et la rigidité des procédures peuvent créer des obstacles pour les petits exploitants.

**Politiques publiques soutenant les petits exploitants en transition** : Le contexte économique, social, environnemental et politique que connaissent la plupart des petits exploitants évolue plus vite que jamais. Le changement climatique, les pressions et évolutions démographiques, l'urbanisation, la multiplication des conflits, l'augmentation du nombre de personnes déplacées à l'intérieur de leur pays et de réfugiés, l'accroissement des revenus et l'évolution des régimes alimentaires, la croissance des villes dans des zones rurales et les grandes villes-marchés dressent des obstacles et/ou ouvrent des possibilités pour les petits exploitants. Ils peuvent permettre d'accéder à de nouveaux marchés ou à des marchés plus rémunérateurs et de diversifier les revenus, mais ils sont aussi susceptibles de poser des problèmes s'agissant de l'accès aux terres et autres ressources naturelles, et de leur utilisation durable. Le résultat

Jean Blaylock 27/5/16 18:35

**Deleted:** , together with lack of information and knowledge about standards, good practices and food safety,

Alberta Guerra 27/5/16 18:07

**Deleted:** can help

Asli Ocal 27/5/16 15:39

**Deleted:** and consider the need for graduation strategies

Jean Blaylock 2/6/16 18:10

**Comment [10]:** Justification : comme, par exemple, dans le concept de « meilleur rapport qualité-prix » contenu dans la Directive de l'UE sur les marchés publics ou dans les normes de passation de marchés publics de l'administration britannique en matière de services alimentaires et de restauration

Audrey session 31/5/16 17:21

**Deleted:** d

Asli Ocal 27/5/16 15:56

**Deleted:** who may find it difficult to meet institutional buyers' requirements

Nora McKeon 2/6/16 14:43

**Comment [11]:** Nous suggérons cette petite modification dans le titre, afin de mettre en exergue le rôle clé des politiques publiques au moment de contribuer à garantir que les transitions soient bénéfiques aux petits exploitants et que ces derniers soient en mesure de saisir les opportunités qu'elles présentent et soient protégés des menaces potentielles. Comme indiqué précédemment, nous suggérons que la discussion sur les marchés internationaux à l'exportation soit incorporée à cette section.

Nora McKeon 2/6/16 14:43

**Comment [12]:** Justification : à des fins de clarté : il serait difficile d'avancer que l'augmentation de la prévalence des conflits présente des opportunités.

Nora McKeon 28/5/16 09:23

**Deleted:** both

dépend en grande partie de l'orientation des politiques et des investissements publics. S'ils reçoivent un soutien approprié des politiques, cadres et investissements publics, les petits exploitants peuvent augmenter leur capacité à répondre à la demande croissante des zones urbaines, un domaine stratégique clé pour eux.

**RECOMMANDATIONS**

6. Les recommandations qui suivent doivent permettre de saisir les occasions et de relever les défis principaux qui caractérisent l'amélioration de l'accès des petits exploitants aux marchés dont il est question plus haut. Elles s'adressent principalement aux gouvernements, mais bon nombre des actions recommandées peuvent être entreprises et préconisées par d'autres acteurs.

Favoriser l'information et le fonctionnement des marchés concernés et améliorer les liens :

- i. en recueillant des données exhaustives sur les marchés locaux, intérieurs et informels – dans les zones rurales et dans les villes – liés aux territoires, afin d'améliorer la base d'éléments factuels, dont des données ventilées par sexe, sur laquelle faire reposer les politiques, et en incorporant ceci comme une composante régulière des systèmes de recueil de données nationaux et internationaux. ~~FAO's Smallholder Data portrait is one example that could be built on;~~
- ii. en encourageant un établissement transparent des prix des produits agricoles garantissant la pleine rémunération du travail des petits exploitants et de leurs investissements, y compris des femmes des zones rurales. Les politiques tarifaires devraient fournir aux petits exploitants un accès à des informations actuelles et abordables sur les marchés afin de leur permettre de prendre des décisions éclairées sur les questions de savoir quoi, quand et où vendre, en assurant une protection contre les abus de position dominante, notamment sur les marchés concentrés
- iii. en repérant des possibilités, pour les petits exploitants, de s'appuyer sur une demande soutenue et stable de produits agricoles et pour les consommateurs, d'avoir accès à des aliments de production locale, même en période de crise et de conflit ;
- iv. en améliorant les procédures d'achat par la promotion d'accords d'enlèvement présentant des modalités adaptées, dont des libellés simplifiés, la renonciation aux garanties de bonne fin, des règlements rapides, réguliers et anticipés, des quantités et des délais raisonnables ;

Nora McKeon 28/5/16 09:04  
**Deleted:** .  
Nora McKeon 28/5/16 09:04  
**Formatted:** No bullets or numbering  
Jean Blaylock 27/5/16 19:54  
**Formatted:** Bullets and Numbering  
Jean Blaylock 27/5/16 19:54  
**Formatted:** Bullets and Numbering

Jean Blaylock 2/6/16 14:43  
**Comment [13]:** Justification : il ne s'agit non pas d'un effort ponctuel, mais de quelque chose qui doit devenir une pratique courante  
Audrey session 31/5/16 17:34  
**Deleted:** and  
Audrey session 31/5/16 17:37  
**Deleted:** aspect of  
Nora McKeon 2/6/16 14:43  
**Comment [14]:** Nous proposons de supprimer cette référence ici, étant donné que l'insertion d'une recommandation relative aux travaux de la FAO dans ce domaine est proposée à la fin.  
Asli Ocal 27/5/16 16:22  
**Deleted:** giving smallholders  
Jean Blaylock 2/6/16 14:43  
**Comment [15]:** Le libellé de cette recommandation est technique et obscur, et doit faire l'objet d'un travail supplémentaire

- v. en développant les installations de transformation et d'entreposage, leur disponibilité et leur accessibilité dans les zones rurales et urbaines afin d'améliorer la qualité, la valeur nutritionnelle et la sécurité sanitaire des aliments et de réduire le caractère saisonnier de l'insécurité alimentaire et les pertes après récolte ;
- vi. en encourageant les partenariats qui comportent une dévolution de pouvoirs aux petits exploitants d'un bout à l'autre de la chaîne de valeur et assurent un rôle équitable dans la négociation, la conception et la mise en œuvre de ces partenariats.
- vii. en mettant en place et en appliquant des cadres garantissant que les petits exploitants bénéficient d'une protection adéquate et d'une capacité à négocier depuis une position de force lorsqu'ils signent des accords contractuels pour les marchés à l'exportation.
- viii. en favorisant la participation de tous les intéressés aux systèmes alimentaires locaux en encourageant les autorités locales à collaborer avec tous les acteurs intéressés, en établissant, par exemple, des plateformes ou des conseils locaux de politique alimentaire ;
- ix. en reconnaissant les rôles essentiels que jouent les petits exploitants dans la fourniture et l'entretien des ressources environnementales afin d'identifier le coût réel des aliments produits ;
- x. en favorisant des approches intégrées et équilibrées entre les politiques relatives à l'accès des petits exploitants aux marchés et les stratégies nationales plus générales, telles que celles qui concernent l'investissement, le développement économique local et l'aménagement du territoire rural et urbain, afin de veiller à ce qu'elles soutiennent et défendent les marchés territoriaux.
- xi. en assurant la promotion de produits ayant des caractéristiques de qualité particulières tels que les produits liés à l'origine géographique, les produits biologiques ou les produits résultant d'approches agroécologiques, qui aident les populations locales à conserver des systèmes alimentaires traditionnels et à améliorer les apports alimentaires ;
- Renforcer la capacité des petits exploitants en matière de présence sur tous les marchés, compte tenu des besoins sexospécifiques et des différentes âges en matière de capacité :
- xii. en apportant un appui aux finances tenant compte des besoins des petits exploitants, y compris aux systèmes de crédit spéciaux et aux infrastructures qui leur sont spécifiquement destinées, par exemple les petits centres de transformation et de conditionnement et les marchés pour la vente directe ;

Nora McKeon 27/5/16 20:18

Deleted: ;

Asli Ocal 27/5/16 23:39

Deleted: including consumers and producers;

Audrey session 2/6/16 14:43

Comment [16]: Note de la traductrice : la traduction officielle devrait lire « et les » et non pas « et aux »

Audrey session 2/6/16 14:05

Deleted: aux

Audrey session 2/6/16 14:05

Formatted: Not Highlight

Jean Blaylock 27/5/16 17:30

Deleted: ;

Audrey session 31/5/16 17:56

Deleted: such as

- xiii. en procédant à une dévolution de pouvoirs aux petits exploitants, en particulier les femmes et les jeunes, en renforçant leur accès aux avoirs et aux ressources de production, aux revenus et aux possibilités d'emploi et leur maîtrise de ceux-ci et en facilitant la prestation de services de vulgarisation, financiers et de développement des entreprises adaptés à leurs besoins spécifiques ;
- xiv. en facilitant la diversification de la production afin de renforcer la résilience face au climat, aux catastrophes naturelles et aux chocs des prix, afin de diversifier la consommation alimentaire et de réduire les fluctuations saisonnières des aliments et des revenus ;
- xv. en investissant dans des technologies adaptées aux petits exploitants et s'appuyant sur les connaissances locales afin d'accroître l'ajout de valeur, et de favoriser une diversification de l'emploi rural qui permet de mieux affronter l'instabilité des prix des denrées alimentaires et atténue les effets des risques et des chocs sur les revenus agricoles ;
- xvi. en encourageant la production d'aliments à densité élevée en nutriments qui améliore l'état nutritionnel de l'ensemble des consommateurs et peut présenter de nouveaux débouchés pour les petits exploitants ;
- xvii. en donnant des informations aux petits exploitants et en renforçant leurs capacités en matière de normes alimentaires, de bonnes pratiques, d'exigences réglementaires et des marchés tout en veillant à ce que ces exigences soient appropriées au contexte et à l'échelle et ne compromettent pas leur aptitude à participer ;
- xviii. En ciblant l'éducation et en formant les jeunes de sorte à ce qu'il soit possible de garantir la pérennité et l'enrichissement des pratiques et des connaissances des petits exploitants, par le biais, par exemple, des méthodes de mentorat, tout en encourageant l'innovation ;
- xix. en appuyant le développement de la production et des capacités de gestion des petits exploitants, des organisations d'agriculteurs et des petites et moyennes entreprises, une place particulière étant faite aux femmes et aux jeunes ;
- xx. en favorisant l'aptitude des petits exploitants à accroître leur influence économique et leur capacité à exercer leurs droits en agissant collectivement et en constituant des coopératives, des associations et des réseaux et en favorisant la participation de groupes traditionnellement sous-représentés, tels que les femmes (en promouvant les groupes d'entraide entre femmes, les collectifs et les coopératives de femmes) et les jeunes.

Mise en œuvre, contrôle et suivi :

- Alberta Guerra 2/6/16 14:43  
**Comment [17]:** Afin de renforcer l'accès des femmes aux services, ces services doivent être conçus de sorte à réduire les travaux de soins non rémunérés et à tenir compte des besoins spécifiques des femmes, tels que les questions de garde d'enfants, et la facilité des femmes à participer  
**Deleted:** adapted
- Nora McKeon 27/5/16 20:22  
**Deleted:** adapted
- Paola De Meo 27/5/16 02:08  
**Deleted:** production
- Paola De Meo 27/5/16 02:08  
**Deleted:** mallholder productivity
- Jean Blaylock 2/6/16 14:43  
**Comment [18]:** Justification : risque que cela se transforme en une liste de courses  
Jean Blaylock 27/5/16 00:54  
**Deleted:** including fortified staples and complementary foods and livestock
- Jean Blaylock 2/6/16 14:43  
**Comment [19]:** Voir le long commentaire précédent sur le paragraphe 4
- Audrey session 2/6/16 18:15  
**Formatted:** French
- Nora McKeon 2/6/16 14:43  
**Comment [20]:** Justification : L'objectif n'est pas de séparer les jeunes ruraux de leurs communautés, mais de leur permettre de jouer un rôle de leaders en matière d'innovation dans leurs zones et économies rurales.
- Nora McKeon 27/5/16 20:30  
**Deleted:** with a focus on entrepreneurship and
- Nora McKeon 27/5/16 20:31  
**Deleted:** in value chains and agribusiness
- Jean Blaylock 27/5/16 23:13  
**Deleted:** a
- Paola De Meo 27/5/16 01:54  
**Deleted:** nd participation in food value chains

- xxi. Les gouvernements sont responsables d'appliquer les recommandations à l'échelle nationale et les autorités locales le sont au niveau local, en associant les organisations de petits exploitants.
- xxii. L'ensemble des participants du CSA sont responsables de tenir compte des recommandations dans leurs propres programmes ;
- xxiii. A l'échelle mondiale, les agences appropriées des Nations Unies peuvent ouvrir la voie sur certaines étapes concrètes, avec la collaboration des organisations de petits exploitants et des universitaires :
  - a. Recueil de données : la FAO est invitée à prendre l'initiative pour réaliser un recensement des expériences existantes en matière de recueil de données – qualitatives et participatives, mais aussi quantitatives - relatives aux marchés territoriaux, et à mettre les résultats de cette expérience à disposition des gouvernements.
  - b. Sécurité sanitaire des aliments : L'OMS/la FAO, avec le soutien du Comité permanent des Nations Unies sur la nutrition dans le contexte de la Décennie d'action sur la nutrition, sont invitées à prendre l'initiative pour recenser/évaluer les approches existantes du développement de mécanismes garantissant la sécurité sanitaire des aliments pour les consommateurs, mais qui soient adaptés aux échelles et contextes spécifiques de la production et des marchés à petite échelle et pour élaborer des directives.
  - c. Approvisionnement public : la FAO est invitée à évaluer l'expérience existante pour cibler les programmes d'approvisionnement public selon les exigences des petits producteurs et élaborer des directives pouvant être mises à disposition des gouvernements.
- xxiv. Le CSA devrait revenir sur cette question dans 3 ans, afin de dresser le bilan des progrès réalisés pour combler la lacune de données et appliquer les autres recommandations.